

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE MELUN
CANTON DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
COMMUNE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25/05/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

Les membres du Conseil Municipal de Saint-Fargeau-Ponthierry, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle du Conseil, le mercredi 25 mai 2016 à 19:05 sous la présidence de M. Jérôme GUYARD, Maire.

Le Maire ayant ouvert la séance après avoir constaté que le quorum était atteint, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur François PETITBON est nommé pour remplir cette fonction.

* * * * *

PRÉSENTS :

JÉRÔME GUYARD, FRANÇOISE MEGRET, FRANÇOIS PETITBON, CAROLE NADAL, THIERRY FROMENTIN
FRANÇOISE DUCLOS-GRENET, KARL ECKERT, GERARD MAZEAUD, MARIE-CHRISTINE FLAMAIN, PATRICK
ANNE, VALERIE THOMAS, ALAIN LUCAS, LYDIE GARRABOS, MICHEL PIGEAU, CORINNE LABLANCHE, HENRI
ANDRIEUX, HOUM KELTOUM MAALLOUL, PHILIPPE STORME, JEAN-PIERRE HAKIZIMANA, MICHELE GAILLARD,
JOSÉ MACHADO FERREIRA, STEPHANIE HURGUES, LIONEL WALKER, SEVERINE FELIX-BORON, DENIS
PUGLIESE, VÉRONIQUE GIANNOTTI, JEANNINE JOUANIN, PHILIPPE BOURY.

ABSENT(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

JEAN-FRANÇOIS LEMESLE DONNE POUVOIR À JÉRÔME GUYARD
ANNE GRAVIERE DONNE POUVOIR À FRANÇOISE MEGRET
GENEVIÈVE BURLE DONNE POUVOIR À FRANÇOIS PETITBON
ELISABETH BEAUGRAND DONNE POUVOIR À ALAIN LUCAS
PIERRE CERIZAY DONNE POUVOIR À LIONEL WALKER

ABSENT(S) :

* * * * *

➤ Point sur les Décisions du maire prises depuis le dernier Conseil Municipal :

Marché public de fournitures et de services :

- Création d'un branchement d'eau potable, le 09/05/2016 (n°154/16)

Convention d'occupation temporaire du domaine public :

- salle Odyssee : le 28/04/2016 (n°148/16)
- salle G. Rivière : le 28/04/2016 (n°139/16, n°149/16), le 21/04/2016 (n°143/16), le 02/05/2016 (n°152/16, 153/16), le 11/05/2016 (n°161/16), le 18/05/2016 (n°164/16, n°165/16, n°167/16)
- Club House de la Base de Loisirs : le 04/05/2016 (n°106/16), le 09/05/2016 (n°150/16, n°151/16)
- Plan d'eau n°1 de la Base de Loisirs en vue de l'installation d'un 2nd équipement, le 17/04/2016 (n°141/16)

Contrat :

- Contrat de cession d'un spectacle "100 kilos et ses éléphants", le 01/04/2016 (n°114/16)
- Contrat de location de transport de flux monétique et de maintenance avec un prestataire, le 22/04/2016 (n°136/16)

- Contrat de cession de concerts "Ol'Bry et The Swindlers", le 17/05/2016 (n°155/16)
- Contrat de cession d'un spectacle "Nico Duportal and his rythm dudes", le 17/05/2016 (n°158/16)
- Contrats WEB DELIB, S2LOW ACTES et HELIOS, le 19/05/2016 (n°170/16)
- Contrats TACTILO et DOMINO WEB, le 19/05/2016 (n°171/16)

Mission de programmation :

- Extension de deux cimetières de la commune, le 02/05/2016 (n°147/16)

* * * * *

DÉLIBÉRATION N° 1 (2016_55)

OBJET : APPROBATION DES TERMES DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA RESTAURATION COLLECTIVE 2016-2022 ET AUTORISATION DU MAIRE À LE SIGNER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L. 1411-7 et L. 2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2015 approuvant le principe de délégation de service public concernant la restauration collective municipale ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 21/12/2015 pour publication au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et dans le journal Hôtellerie Restauration, tous deux journaux d'annonce légale ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 17/11/2015 ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics en date du 20/11/2015 ;

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public en date du 9/03/2016 ayant agréé les trois candidatures déposées avant la date limite de remise des offres fixée au 24/02/2016 ;

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public en date du 4/04/2016 pour engager des négociations avec les trois candidats ;

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public en date du 02/05/16 sur le choix du délégataire ;

Vu le rapport de présentation du choix du délégataire ;

Vu le projet de contrat annexé à la présente ;

Vu la note de synthèse ;

Considérant que le contrat de délégation de service public relative à l'exploitation de la restauration collective municipale de la Ville et du CCAS arrive très prochainement à expiration ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci, la rémunération du délégataire et l'identité de son attributaire ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, il apparaît que l'offre la plus intéressante pour la commune est celle de la société ELIOR ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public relative à la restauration collective municipale, avec une prise d'effet au 1^{er} septembre 2016 ;

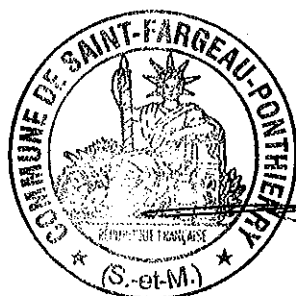
AUTORISE le maire à signer ce contrat de délégation de service public avec l'entreprise ELIOR, ainsi que tous documents afférents.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 26 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 7 ABSTENTIONS.**

VOIX POUR :	26	
VOIX CONTRE :	0	
ABSTENTIONS :	7	LIONEL WALKER, SÉVERINE FELIX-BORON, PIERRE CERIZAY, JEANNINE JOUANIN, DENIS PUGLIESE, VÉRONIQUE GIANNOTTI, PHILIPPE BOURY

Date de publication : 01/06/2016

Fait à Saint-Fargeau-Ponthierry,



Le Maire
Conseiller départemental


Jérôme GUYARD

